

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-01-04
 Séance du jeudi 16 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Gaëtan DE GRACIA, Corentin LALLAU BAZIN, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROC & Françoise BOISSET (12).

Etaient excusés : Virginie FREYNET TICHADOU / pouvoir à Magali SEGARD & Emilie VELLETAZ / pouvoir à Jean-Luc BOCQUIN (2).

Etaient absents : David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation : jeudi 09 janvier 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

BUDGET COMMUNAL

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION

Réalizations d'investissements avant l'adoption du budget primitif 2025

Dépense	Montant	Article	Opération
Ateliers communaux 1, réfection globale suite sinistre	30 000 €	2131	HANGARS N° 42
Ateliers communaux 1, faïence & carrelage	3 500 €	2131	HANGARS
Ateliers communaux 2, MO	5 000 €	2131	HANGARS
1 store école maternelle	1 500 €	2131	ECOLE N° 40
1 poteau incendie « La Ravoire »	3 000 €	2156	MATERIEL N° 28
Salle des fêtes, rénovation murs & plafond	12 000 €	2131	SALLE POLY. N° 30
Salle des fêtes, rénovation électricité	8 000 €	2131	SALLE POLY
Ecran salle des fêtes	400 €	2157	MATERIEL
Remboursement d'une taxe d'aménagement	1 534 €	10226	

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	14

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à réaliser les dépenses d'investissement ci-dessus et **précise** que ces dernières devront être reprises à minima au budget communal primitif 2025.

↳ **L'invite** à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer également tout autre document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
 Michel GRANGE

Le Maire,
 Alain COMBAZ

